LE BORN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 décembre 2020 à 18 HEURES 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

<u>Étaient Présents</u>: MM. (Mmes) Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Annie DALLA BETTA, Laurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Thierry VACHIN, Roland RICHARD.

Étaient Absents: MM. (Mmes) Pascal SVOBODNY (procuration à M. GARDELLE), Valérie SENTENAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste VIALADE.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

.....

1. Désignation d'un conseiller municipal délégué

En application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire annonce qu'il procède à la désignation d'une conseillère municipale déléguée : Mme DALLA BETTA. Il précise que cette désignation relève d'une décision personnelle, justifiée par un surcroît régulier de travail sur différents dossiers.

Il précise enfin que Mme DALLA BETTA sera conseillère déléguée polyvalente, sous la responsabilité du maire et des adjoints qui conservent leurs délégations reçues le 5 juillet 2020.

2. Rémunération du conseiller municipal délégué

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire annonce que Mme DALLA BETTA, nouvellement nommée conseillère déléguée, percevra une indemnité de fonction.

Cette décision ne donne pas lieu à délibération.

Cette indemnité sera égale à celle des adjoints et correspondra au taux de 8,58%.

3. Convention d'adhésion au service retraite

M. le maire propose l'adhésion au service retraite du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne.

Le service permet une aide à la réalisation de dossier CNRACL.

Le montant de ce service est facturé au dossier ; il ne s'agit pas d'une adhésion à l'année.

Potentiellement, le recours à ce service coûterait 147€ par dossier à la commune.

Le conseil municipal donne son accord au recours à ce service.

4. Décision modificative budgétaire

Cette décision fait suite à une régularisation de 2019 de la régie cantine/garderie.

Il s'agit d'un transfert de 930€ de la ligne budgétaire D022 vers la ligne budgétaire D67.

5. Éclairage public

Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public.

Après discussion, le conseil municipal se positionne favorablement à l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public pour une durée de 6 mois, de 23h à 5h.

Cette expérimentation prendra effet dès que possible, après consultation du SDEHG et de la vérification de la faisabilité technique.

Mise en place d'un lampadaire supplémentaire

Un éclairage supplémentaire sera prochainement implanté au niveau du 211 route de Tauriac, pour des raisons de sécurité.

Cet investissement est subventionné à 80%.

6. Arrêt de bus

Une demande d'étude de sécurisation des arrêts de bus doit être envoyée au Conseil Départemental.

Cette étude devra permettre de sécuriser tout ou partie des arrêts de bus de la commune et permettre ainsi au conseil municipal de délibérer sur le maintien de l'ensemble de ces arrêts.

7. Arrêté d'opposition du maire au transfert du pouvoir de police à la communauté de communes

M. le Maire annonce avoir signé un arrêté s'opposant au transfert de compétences à la communauté de communes en matière de pouvoir de police d'habitation pour la gestion des habitation collective, publique,

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un délégué au CLET. Mme CHEVRIER est désignée.
- M le maire présente un tableau de synthèse récapitulatif mettant en avant la répartition des domaines d'actions entre notre commune et la communauté de communes. (Cf annexe)
- M. Vialade réalise un point sur la vie de l'école :
 - Goûter de Noël organisé le vendredi 18 décembre.

Il en profite pour remercier publiquement M.Briguier (parent d'élève hors commune) de son geste généreux puisque ce papa a intégralement financé le goûter des enfants (environ 150€).

- Devis pour achat de matériel : il sera à prévoir, lors de l'établissement du budget, un achat de manuels pour une classe de l'école (dans le cadre de la continuité de la politique d'équipement en manuels de toutes les classes de l'école, à raison d'une par an).
- Les enseignantes de l'école évoque un besoin d'instaurer une aide au devoir pour quelques enfants de l'école, à raison de 2 fois I h par semaine. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion sur le financement de cette aide ou le recours au bénévolat.
- Foyer communal : M. le Maire précise que toutes les subventions demandées ont été accordées. Le chantier sera donc subventionné à hauteur de 80%.

- M le Maire informe les élus de la fermeture de la trésorerie de Montastruc et du transfert vers la trésorerie de Grenade.
- M. Richard propose qu'une réflexion soit menée sur la limitation (en nombre, en tonnage, en vitesse) du chemin du Pontil.
- M. Negro propose l'installation d'un sens interdit (sauf riverain et sauf usagers du lac) dans les deux sens de circulation. Cette proposition, si elle est réalisable, sera prochainement mise en œuvre pour expérimentation.
- M. Richard évoque l'utilité de sécuriser le muret proche de l'église pour son caractère dangereux (mise en place d'une rambarde de protection).
- M. Richard propose qu'en lieu et place du traditionnel repas des aînés (remis en cause par le contexte sanitaire), la mairie puisse offrir à ses aînés un panier cadeau à l'occasion des fêtes La proposition est retenue et confiée au groupe de travail « action sociale ».
- M. Richard évoque la disparition du ramassage des déchets verts avec le changement de prestataire au niveau intercommunal.

Le conseil municipal propose que la communauté de communes soit sollicitée pour envisager une solution partagée. Le cas échéant, une solution communale pourrait être pensée dans un second temps.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Robert SABATIER